Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
Direction des finances communales

MCH2 – vd.ch/mch2

MCH2 - Table de conversion et plan comptable

Présentation aux boursières et boursiers

Passage en 2027

Septembre/octobre 2025

Programme

13h30	Accueil
≈15h30	15 min de pause
17h00	Fin

Objectifs de la séance

- **Réaliser la table de conversion**
- Identifier les choix à effectuer et les erreurs potentielles
- Identifier les décisions à faire adopter
- Mettre en application les bonnes pratiques

Etat d’avancement attendu

- Plan comptable «nettoyé»
- Prestataire informatique contacté
- Tutoriel suivi sur le plan comptable
- Travaux débutés sur la table de conversion

Plan

- Etat d’avancement
- Ressources disponibles
- Nettoyage des fonds
- Exercice fonds
- Compte des investissements
- Travail de groupe
- Autres points d’attention
- Parcours de formation
- Travail de groupe

Etat d'avancement

⚠ **Villes** ⚠
préparation budget MCH2
dès le printemps 2026

Objectif fin 2025:

Plan comptable MCH2 finalisé

Comptes et annexe aux comptes sous MCH2

Annexe Comptes MCH2
Nouvelles écritures
Dissolution des réserves
Explications aux Elu.e.s
Budget MCH2
Formation Administration
Table de conversion
Discussions logiciel comptable
Formations
Lecture du manuel

N-2 → N+1

Travail significatif

Changement du personnel de la bourse

- **Départ boursier**
  1. Informer la DFC
  2. Continuer à avancer sur le projet
- **Arrivée du nouveau boursier**
  1. Informer la DFC
  2. Rattraper les formations non suivies (formations en ligne, envoi des présentations, etc.)

Pas de report de passage possible

- Comptes de **toutes les communes, associations intercommunales et ententes** en MCH2 d'ici 2027

- Bonne planification des travaux, pas de possibilité de repousser l'année de passage

Questions sur les tâches à effectuer?

1. Définir la structure de la numérotation des comptes
2. Vérifier la correcte classification des immos (PA/PF) => éventuelles corrections nécessitent décision du Conseil
3. Définir les exercice(s)/budget(s) convertis en MCH2 (historique)
4. Définir la classification retenue pour la présentation des comptes et du budget des villes (fonctionnelle ou dicastère)

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF) au 31.12.N

Immobilisations	N° du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01. N	Dépenses nettes en N (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en N (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12. N	Amortissements cumulés au 01.01. N (-)	Amortissements planifiés en N (-)	Amortissements non planifiés en N (-)	Valeur nette comptable au 31.12. N	Durée restante de l'amortissement	Réserves de préfinancement au 01.01.N	Réserves de préfinancement au 31.12.N
140 Immobilisations corporelles PA													
1400 Terrains PA													
(à lister)						-				-			
TOTAL Terrains PA		-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
1401 Routes et voies de communication PA													
(à lister)						-				-			
TOTAL Routes et voies de communication PA		-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
1402 Ports et aménagement des cours d'eau PA													
(à lister)						-				-			
TOTAL Ports et aménagement des cours d'eau PA		-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
1403 Autres travaux de génie civil PA													
(à lister)						-				-			
TOTAL Autres travaux de génie civil PA		-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-

Conversion: ressources à disposition

Séances de formation/ information

Des séances de formation et d'information sont régulièrement organisées pour accompagner les personnes concernées par le nouveau modèle comptable MCH2.

Formations destinées aux boursier.ère.s

Informations destinées aux élu.e.s

Informations destinées aux réviseurs

Tutoriel – utilisation plan comptable

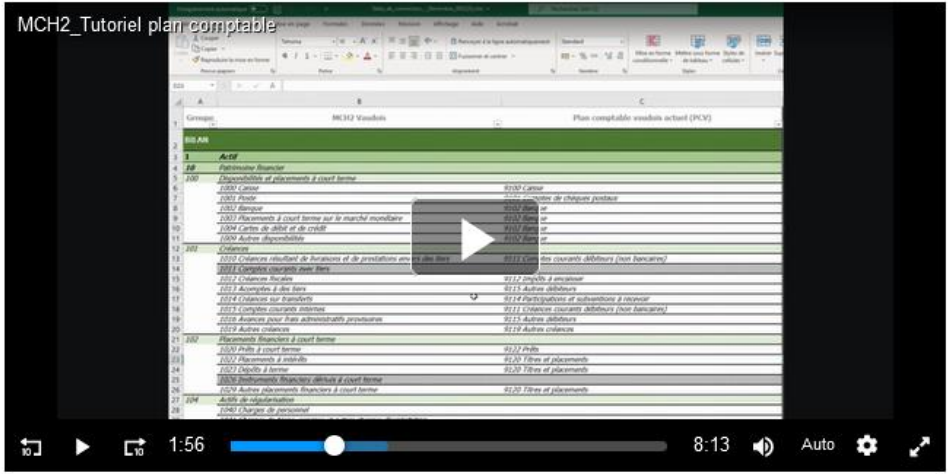

Section Manuel et plan comptable

Exemples de plans comptables

- Exemple petite commune (xlsx, 158 Ko)
- Exemple moyenne commune (xlsx, 383 Ko)
- Exemple association accueil de jour (xlsx, 688 Ko)
- Exemple association ARAS (xlsx, 36 Ko)
- Exemple association CCSPA (xlsx, 22 Ko)
- Exemple association distribution eau potable (xlsx, 29 Ko)
- Exemple association épuration des eaux (xlsx, 28 Ko)
- Exemple association ORPC (xlsx, 21 Ko)
- Exemple association police (xlsx, 36 Ko)
- Exemple association scolaire (xlsx, 40 Ko)
- Exemple association SDIS (xlsx, 22 Ko)
- Exemple groupement forestier (xlsx, 22 Ko)

Exemple de plan comptable

Extrait

MCH2 pour ma commune

14	***Patrimoine administratif***
140	*Immobilisations corporelles PA*
1400	*Terrains PA*
1400.0	*Parc, espace vert*
1400.1	*Terrains de foot*
1400.2	*Place de jeux*
1400.3	*Cimetière*
1400.4	*Jardins familiaux*
1401	*Routes / Voies de communication*
1401.0	*Route Centrale*
1401.1	*Rue du Village*
1401.2	*Zones piétonnes*
1401.3	*Places de parc extérieures de la place centrale*
1401.4	*Passage à niveau*
1401.5	*Eclairage public*
1403	*Autres travaux de génie civil*
1403.0	*Conduites EP*
1403.1	*Mise en séparatif Route de la Gare*
1403.2	*Conduites EU*
1403.3	*Déchetterie*
1403.4	*Paravalanches*

15		**Service du feu**
150		**Service du feu**
1500		**Service du feu**
15000	3612.00	Parts aux communes et associatio
16		**Défense**
161		**Défense militaire**
1610		**Stands de tir**
16100	3300.00	Amortissements planifiés des imr
16100	3612.00	Parts aux communes et associatio
16100	3636.00	Subventions accordées aux organi
162		**Défense civile**
1620		**Défense civile**
16200	3612.00	Parts aux communes et associatio
16200	4479.00	Autres revenus, biens-fonds PA
2		**Formation**
21		**Scolarité obligatoire**
214		**Écoles de musique**
2140		**Écoles de musique**
21400	3611.00	Parts aux cantons et concordats, FE
217		**Bâtiments scolaires**
2170		**Bâtiments scolaires**
21700		**Bâtiment scolaire A**

15		**Service du feu**
150		**Service du feu**
1500		**Service du feu**
15000	504.08	Local pompiers
16		**Défense**
161		**Défense militaire**
1610		**Stands de tir**
16100	504.09	Stand de tir
16100	636.00	Subventions d'investissement acquises d'
2		**Formation**
21		**Scolarité obligatoire**
217		**Bâtiments scolaires**
2170		**Bâtiments scolaires**
21700		**Bâtiment scolaire A**
21700	504.10	Bâtiment scolaire A
21700	631.01	Subventions d'investissement acquises de
21701		**Bâtiment scolaire B**
21701	504.11	Bâtiment scolaire B
21701	631.02	Subventions d'investissement acquises de

Manuel et plan comptable

Manuel et plan comptable

- Manuel MCH2, 08.2024
- Exemples de comptabilisation, 08.2024
- Plan comptable MCH2 (PDF), 08.2024
- Plan comptable MCH2 (Excel), 08.2024
- Table de conversion PCV-MCH2, 08.2024

Exemples de comptabilisation

Exemples de comptabilisation MCH2

Extrait

TABLE DES MATIÈRES

1. Critères de catégorisation 4
2. Actifs et passifs de régularisation 7
   2.1 Actifs de régularisation 7
   2.2 Passifs de régularisation 10
3. Compte de résultats 13
   3.1 Revenus fiscaux 13
   3.2 Financements spéciaux et taxes 16
   3.3 Traitements salariaux 19
   3.4 Comptes de diminutif de charges 22
   3.5 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 23
   3.6 Imputations internes 26
   3.7 Subventions en nature 29
   3.8 Clôture du compte de résultats 30
4. Transferts entre collectivités 32
   4.1 Péréquation directe 32
   4.2 Participation à la cohésion sociale (PCS) 36
   4.3 Facture policière 39
   4.4 Transports publics 41
5. Immobilisations du PA 42
   5.1 Clôture du compte des investissements 42

Exemples de comptabilisation

Extrait

procède ensuite à la dissolution de 1/30ème du financement spécial (CHF 20'000) pour participer au financement des charges du domaine de l'eau de l'année N.

Dans le domaine de l'eau, la commune enregistre donc un excédent de revenus de CHF 70'000 (CHF 1'330'000 de taxes récurrentes + CHF 20'000 de dissolution du financement spécial « raccordement eau » - CHF 1'280'000 de charges). Ce montant est attribué au financement spécial « solde eau ». Il sera utilisé pour éponger d'éventuels excédents de charges des exercices ultérieurs du domaine.

Libellés	Comptes	Montants
Factures envoyées l'année N concernant des taxes récurrentes pour l'année N	1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'330'000
	7100.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	1'330'000
Factures envoyées l'année N concernant la taxe unique de raccordement pour l'année N	1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	150'000
	7100.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	150'000
Ensemble des charges du domaine de l'eau de l'année N	*3 Charges (personnel, amortissements, etc.)*	1'280'000

Exemples de comptabilisation MCH2

1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers

Année N	1'330'000		
Année N	150'000		

7100.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service

		Année N	1'330'000
		Année N	150'000
Année N	1'280'000		

7100.3510 Attribution aux financements spéciaux

Année N	150'000		
Année N	70'000		

2900.0x financements spéciaux (raccordement eau)

		Sàn	450'000
		Année N	150'000
Année N	20'000		
Spb	580'000		

Section Manuel et plan comptable

Documents utiles

- Relation entre comptes MCH2
- Erreurs fréquentes - Table de conversion
- Table de conversion impôts
- Tableau de décision pour les réserves
- Financements spéciaux, fonds et réserves
- Fichier XML pour l'envoi du budget et des comptes (aller sous « Informations supplémentaires » et choisir l'onglet « documentation de l'enquête »
- Fichier d'aide à la table de conversion

Relations entre comptes

Extrait

Bilan 140	Investissements	Amortissements planifiés	Amortissements non planifiés	Résultats (entretien)	Si < à la limite d'activation	Immobilisations corporelles PA
1400	500	3300 (si applicable)	3301 (si applicable)	3140	3119	Terrains PA
1401	501	3300	3301	3141	3119	Routes / Voies de communication
1402	502	3300	3301	3142	3119	Ports et aménagements des cours d'eau PA
1403	503	3300	3301	3143	3119	Autres travaux de génie civil
1404	504	3300	3301	3144	3119	Bâtiments PA
1405	505	3300	3301	3145	3119	Forêts, alpages et vignes du PA
1406	506	3300	3301	3150 à 3153, 3156 et 3159	3110 à 3113, 3116 et 3119	Biens meubles PA
1407	500 à 509	pas d'amort.	pas d'amort.	---	---	Installations en construction PA
1409	509	3300	3301	3149	3119	Autres immobilisations corporelles PA

Bilan 145	Investissements	Réévaluations (moins-values)	Si < à la limite d'activation Tjs en invest.	Participations et capital social PA
1452	552	3321	552	Participations aux communes et associations intercommunales
1454	554	3321	554	Participations aux entreprises publiques
1455	555	3321	555	Participations aux entreprises privées
1456	556	3321	556	Participations aux organisations privées à but non lucratif

Relations entre comptes

Extrait

Bilan 108	Pertes effectives (aliénation)	Réévaluations (moins-values)/ amortissements	Résultats (charges pour biens-fonds PF)	Immobilisations corporelles et incorporelles PF
1080	3411	3441	3430 à 3439	Terrains PF
1084	3411	3441	3430 à 3439	Bâtiments PF
1086	3411	3441	3430 à 3439	Biens meubles PF
1087	3411	3441	---	Installations en construction PF
1088	3411	3441	---	Avances PF
1089	3411	3441	3430 à 3439	Autres immobilisations corporelles et incorporelles PF

- Natures spécifiques pour les fonctions du PF!

canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

MCH2 pour ma commune

Erreurs fréquentes

Extrait

Comptes	Désignations	Précisions d'utilisation
Bilan - Actif		
1004	Cartes de débit et de crédit	Compte de passage entre l'encaissement de la prestation et le paiement par l'institut financier (la commission sera débitée dans le compte 3420 Acquisition et administration de capital)
1013	Acomptes à des tiers	Acompte aux associations intercommunales
1015	Créances sur transferts	Virement entre services de la commune
1079	Autres placements financiers à long terme	Y compris les garanties de loyer
1401	Routes / Voies de communication	Y compris horodateurs
1404	Bâtiments PA	Y compris pompe à chaleur/ascenseurs/panneaux solaires
146	Subventions d'investissement	En principe à fonds perdus, sinon 144
Bilan - Passif		
2005	Comptes courants internes	Virement entre services de la commune
2006	Dépôts et cautions	Y compris cautions pour des clés/badges
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	Part d'engagements à long terme devant être remboursée dans les 12 mois
2900	Financements spéciaux	Si un service industriel communal doit, de par une base légale, s'autofinancer, il peut être inscrit parmi les financements spéciaux.
2940	Réserve de politique budgétaire	Un seul compte de réserve. Il n'est notamment pas possible de prévoir des sous-comptes affectés.
Classification fonctionnelle		
0120	Exécutif	L'ensemble des salaires et vacations des municipaux doivent être comptabilisés dans cette fonction. Ils peuvent être repris par imputations internes pour être mis en charge dans les autres fonctions, mais cette pratique n'est pas recommandée

Table de conversion impôts

Extrait

Désignation	REVENUS - MCH1			REVENUS - MCH2		
	Fonction	Nature	Adhoc	Fonction	Nature	Adhoc
Impôt revenu	210	4001	001	9100	4000	xxx
Impôt complément s/revenu PP	210	4001	002	9100	4000	xxx
Impôt s/prest. cap. PP	210	4001	003	9100	4000	xxx
Amende de soustract. Impôt	210	4001	005	0210	4000	xxx
Acompte impôt sur revenu	210	4001	007	9100	4000	xxx
Impôt sourciers mixtes	210	4001	010	9100	4000	xxx
Impôt ordinaire s/fortune PP	210	4002	001	9100	4001	xxx
Impôt complémentaire s/fortune PP	210	4002	002	9100	4001	xxx
Acompte impôt sur fortune	210	4002	007	9100	4001	xxx
Impôt à la source	210	4003	000	9100	4002	xxx
IS - Employés et sourciers étrangers	210	4003	010	9100	4002	xxx

Critères de catégorisation

TABLE DES MATIÈRES

1. Critères de catégorisation .....

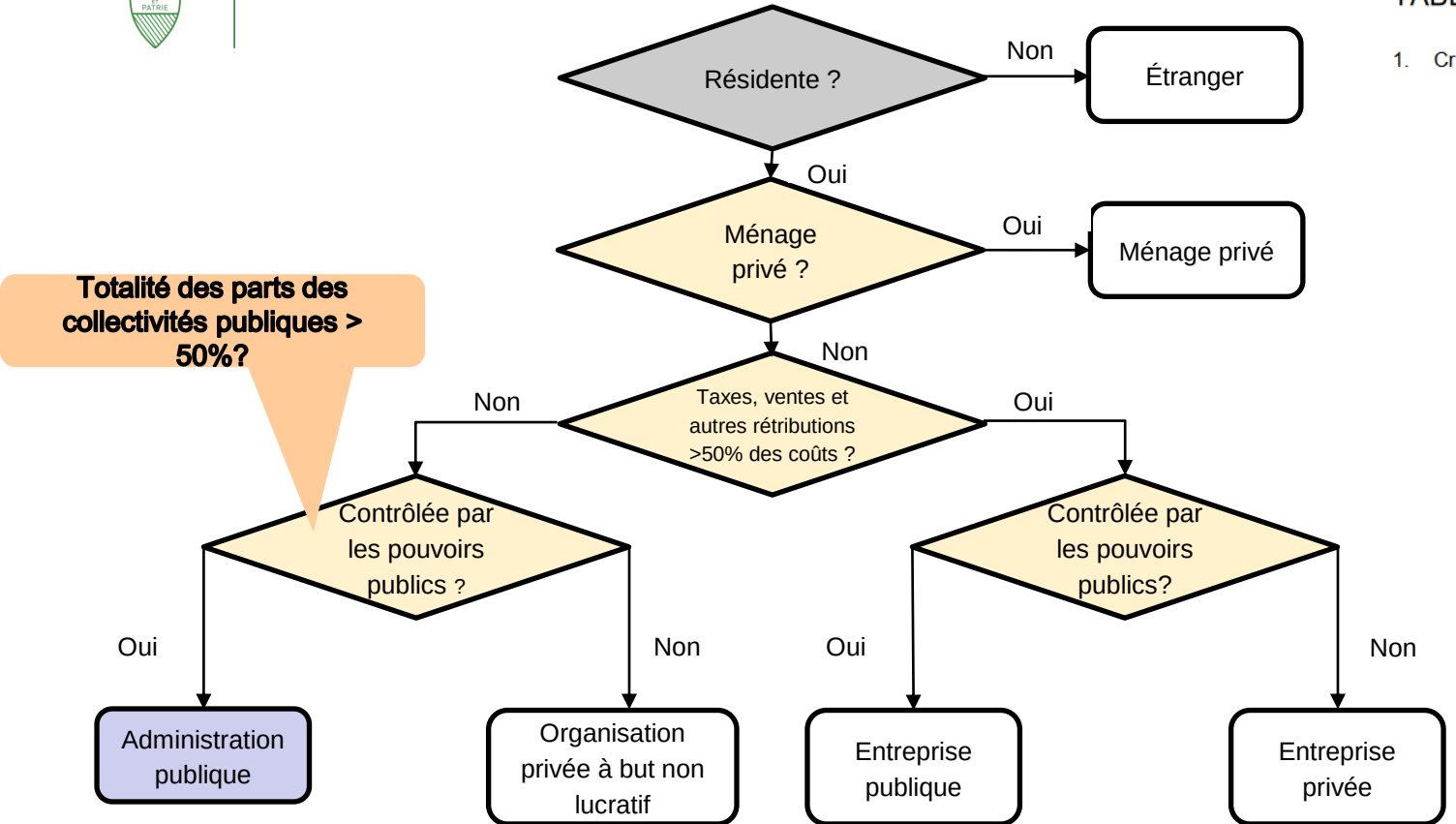

Critères de catégorisation

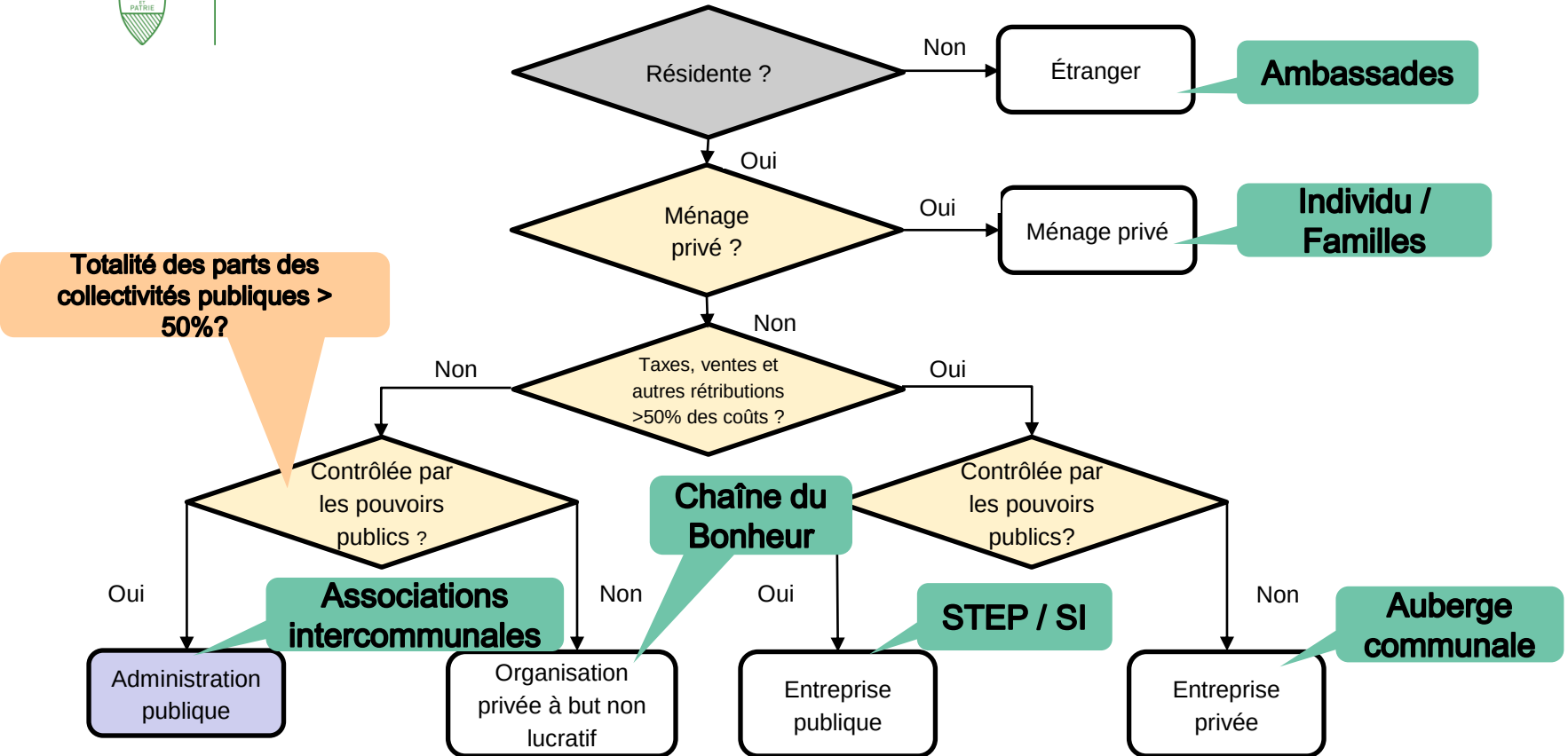

A ne pas répartir dans plusieurs fonctions

- Salaires & vacations des Municipaux => 0120
  - ➢ Imputations internes pour les domaines autofinancés
- Charges d’intérêt => 9610

➢ Imputations internes pour les domaines autofinancés

Répartition dans les FONCTIONS des charges/ produits et des dépenses/ recettes d'investissement

35 Bâtiments

MAISON DE COMMUNE

Bâtiment administratif à usages multiples

Clé de répartition à définir

BOURSE

0210 Admin. des finances

CONTRÔLE HABITANTS

0221 Contrôle des habitants

POLICE

1110 Police et sécurité

Fonctions support

Charges/ revenus à comptabiliser dans la fonction utilisatrice:
logiciels, matériel informatique,
papier imprimante → clé de répartition

Ville

Salaire du personnel des services dédiés dans:

- 0222 Ressources humaines
- 0223 Informatique et télécommunication

Autres commune

∅ dans 0222 et 0223

Fonctions spécifiques

- Bourse en 0210
- Contrôle des habitants en 0221

Si ça pose des problèmes de confidentialité des salaires dans certaines petites communes:

Plusieurs fonctions et plusieurs natures

comptabilisation initiale, dans une fonction et plusieurs natures

reprise en une écriture par imputation interne pour chaque fonction concernée (#3990 ou #4990 Autres imputations internes)

Fonctions spécifiques

Une fonction générique	Natures spécifiques
#02201 Administration générale à répartir	#30XX Salaires
	#3100 Fournitures de bureau
	#3110 Meubles
	#3113 Matériel informatique

Ecritures d'imputation interne →

Fonctions spécifiques	Une nature générique
#0210 Bourse	#3990 Imputation interne
#0221Contrôle des habitants	#3990 Imputation interne

Point d'attention – PA/PF

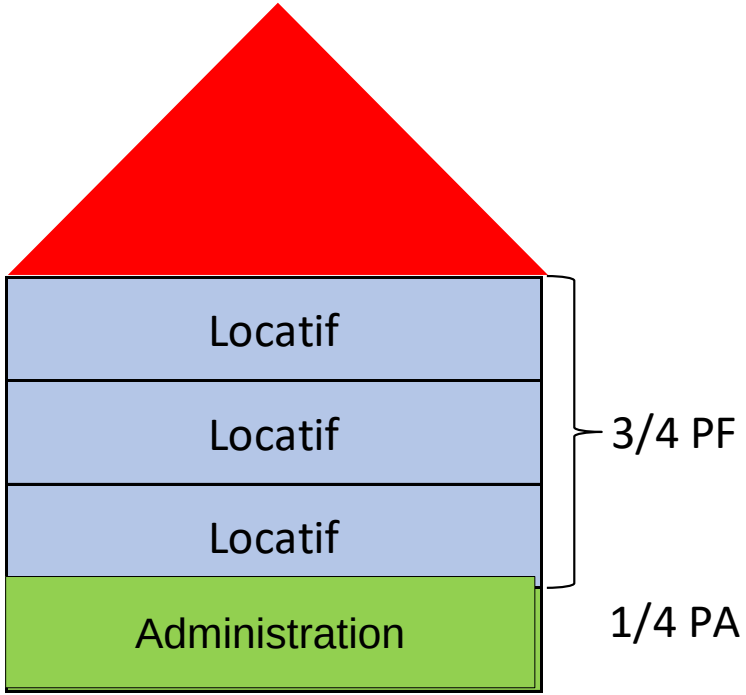

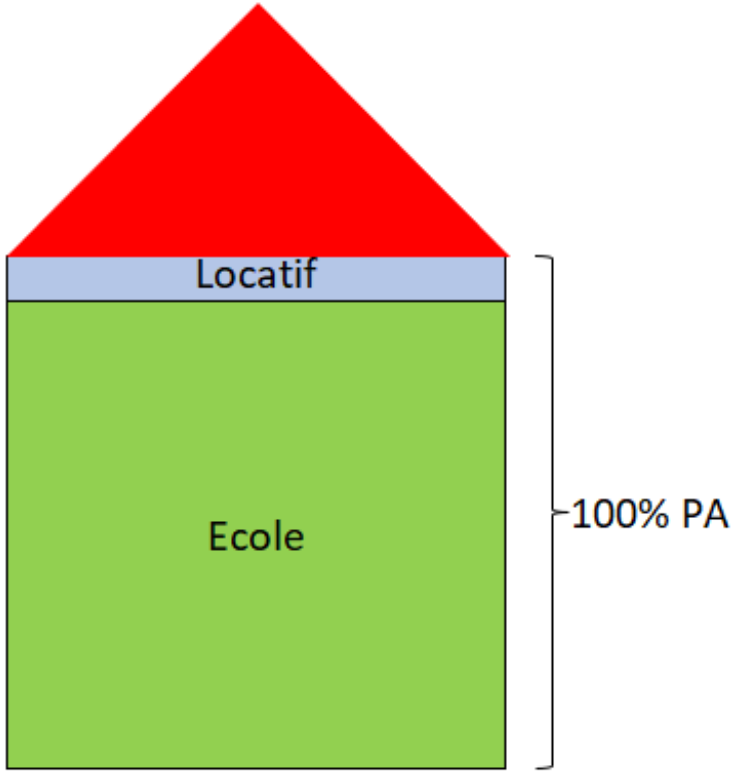

Points d’attention - fonctionnelle

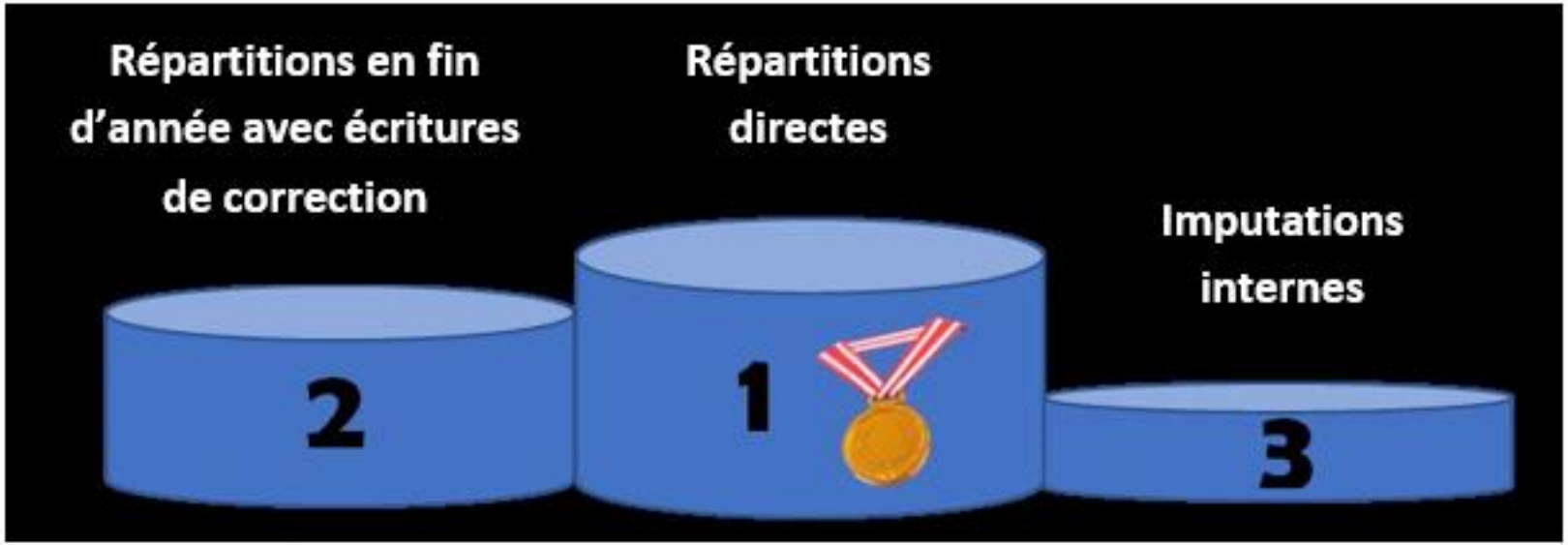

Associations intercommunales

Association scolaire intercommunale

Fonctions	Classification fonctionnelle	Débit	Crédit	Charges nettes facturées aux communes
Degré primaire	#2120	Divers comptes de résultats	Divers comptes de résultats	
Degré secondaire	#2130	Divers comptes de résultats	Divers comptes de résultats	
Bâtiments scolaires A	#2170 0	Divers comptes de résultats	Divers comptes de résultats	
Bâtiments scolaires B	#2170 1	Divers comptes de résultats	Divers comptes de résultats	
...	...	...	...	
Ecole obligatoire - facturation aux communes	#2199 7			#4612

Dans les différentes communes

Fonctions	Classification fonctionnelle	Charges nettes facturées par l'Association intercommunale
Ecole obligatoire - Participation à l'Association intercommunale	#2199 7	#3612

Associations intercommunales

- #2199.36/46 Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs dans communes et association => miroir (consolidation statistique)

  Consolidation fonction à 2 positions
  Si besoin détail, imputations internes

- <u>Ou</u>, même pratique pour toutes les communes membres + association => miroir
  Min. 10 fonctions concernées pour les écoles!

- Idem autres associations

Associations intercommunales

- Administration de l’association
  - ≠ 01 Législatif et exécutif
  - ≠ 02 Services généraux
  - ✓ Dans la fonction de l’association

Questions

Financements spéciaux (FS)

Fonctions
#7100 Approvisionnement en eau
#7200 Traitements des eaux usées
#7300 Gestion des déchets urbains

- Pas de modification des exigences avec MCH2 …
- … mais constat comptabilisation souvent erronée en MCH1

Rappel: prélèvements/ attributions aux FS (<u>même si négatifs</u>) obligatoires pour équilibrer les domaines autofinancés

(comptes ET budget)

Fonds - objectifs

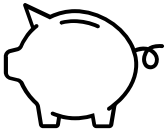

- Garantir une utilisation future de montants affectés à une politique publique
  - Si solde positif en fin d'exercice => utilisation lors d'exercices futurs
  - Important s'il y a une taxe ou autres recettes affectées

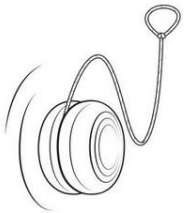

- Lisser l'impact sur le résultat de coûts fluctuants mais prévisibles
  - Rénovations visant le maintien de la valeur des bâtiments du **PF**
  - Manifestations organisées avec des intervalles de plusieurs années
  - …

Obligatoire uniquement pour les recettes affectées.
L'effet de lissage de coûts fluctuants est plus une question de préférences.

Fonds – base légale obligatoire

- **Règlement communal**

  - ✓buts visés par le fonds
  - ✓conditions d’utilisation de ses montants
  - ✓modalités d’alimentation
    - ❖Taxes, montant fixe par année et / ou montant variable par habitant ou selon des métriques en lien avec les buts du fonds
    - ❖Surtout pas d’attributions extraordinaires, car effet de préfinancement de charges !
    - ❖voir article canton-communes dédié
  - ✓Exception : fonds instaurés par une base légale supérieure

- **Pas de couverture obligatoire par les liquidités**

Exercice fonds

IDENTIFIER LES ELEMENTS INCORRECTS CONTENUS DANS LE PARAGRAPHE SUR LE FINANCEMENT DU FONDS (5 MIN)

Corrigé exercice fonds

Art. X Attributions au Fonds

[1]Pour assurer le financement du Fonds, la Commune prélève une taxe spécifique de 0.5 ct/kWh sur la consommation d'électricité.

[2] Le financement de ce fonds bénéficie également :

- de l'attribution de l'indemnité communale pour l'usage du sol ;
- ~~de l'attribution de tout autre revenu dont la commune est libre de définir l'affectation ;~~
- ~~de l'attribution d'éventuels montants supplémentaires définis dans le cadre du budget~~.
- par l'attribution de CHF 10'000 par an à partir du budget communal

Art. Y Prélèvement sur le Fonds

~~Sur décision de la Municipalité~~, les coûts relatifs aux subventions accordées sur la base du présent règlement ~~peuvent être~~ SONT prélevés sur le Fonds jusqu'à concurrence du solde.

Impact MCH2 sur les règlements

- **Pour les communes encore sous MCH1** : aucune validation de nouveau règlement si dispositions incompatibles avec MCH2

- **Pour les communes sous MCH2** : les dispositions règlementaires contraires à MCH2 sont caduques – à supprimer lors de la prochaine révision du règlement

- Lien vers le courriel

Fonds

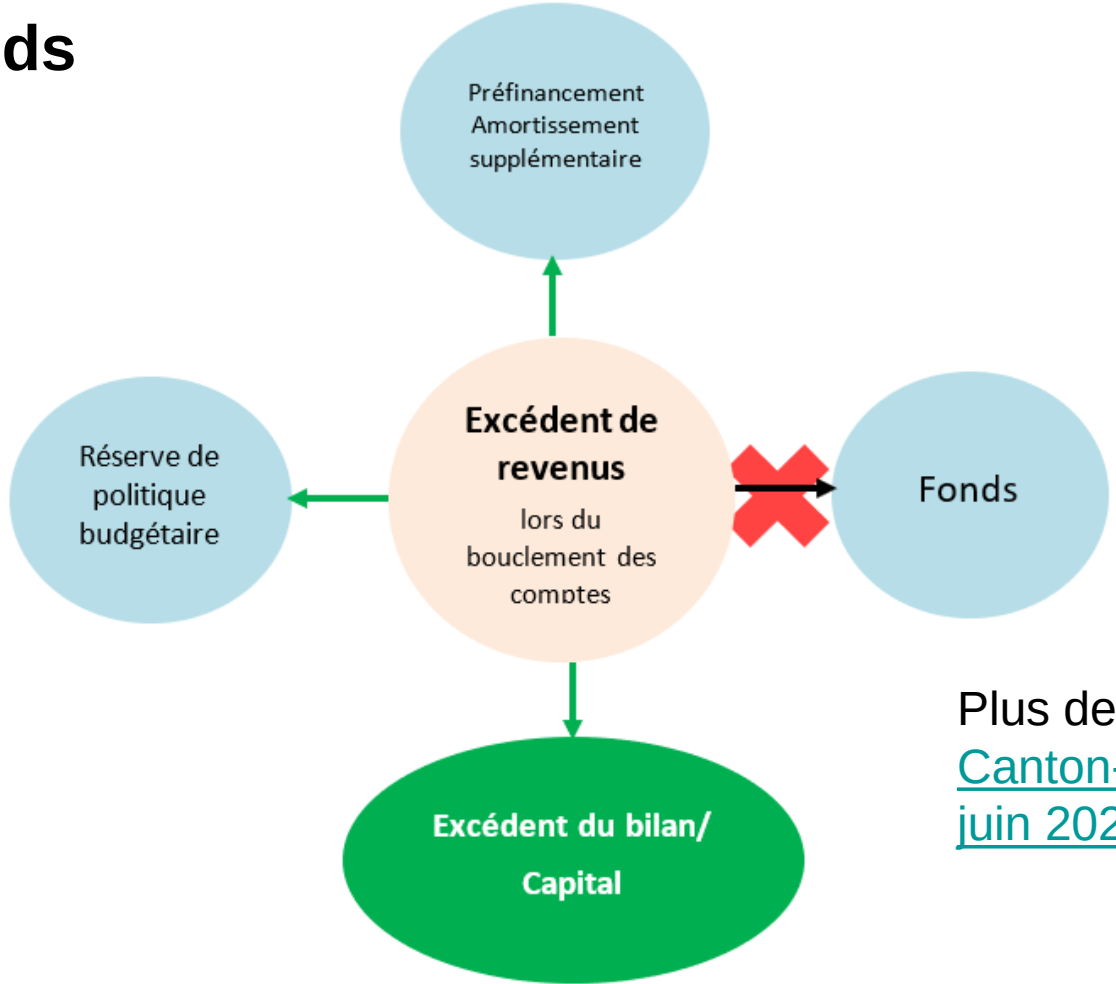

Plus de détail sur [l'article Canton-Communes de juin 2024]

Préfinancements et amortissements supplémentaires

- Toujours autorisés
- Modification dans le traitement comptable
  - pas de modification de l’actif
  - mais dissolution du préfinancement sur durée de vie de l’investissement (p.ex. 1/30 par an pour les immeubles)

Préfinancements: conditions

1. Concerne une dépense d’investissement du **PA**
2. Investissement **spécifique**

   terme générique « travaux futurs »

   construction de l’école XYZ
3. **Courte échéance** = horizon à 5 ans

FONDS → Charges du compte de résultats

PRE-FINANCEMENTS → **Dépenses d'investissement PA**

Réserve de politique budgétaire

- Réserves => 1 seule réserve (pas de sous-réserves affectées)
- Obligatoirement positive ou nulle (pas d'avances)
- Alimentation uniquement si excédent de revenu
- Utilisation possible pour préfinancements et amortissements supplémentaires, mais uniquement si pas d'excédent de charges
- ≠ liquidité

Excédent de charges

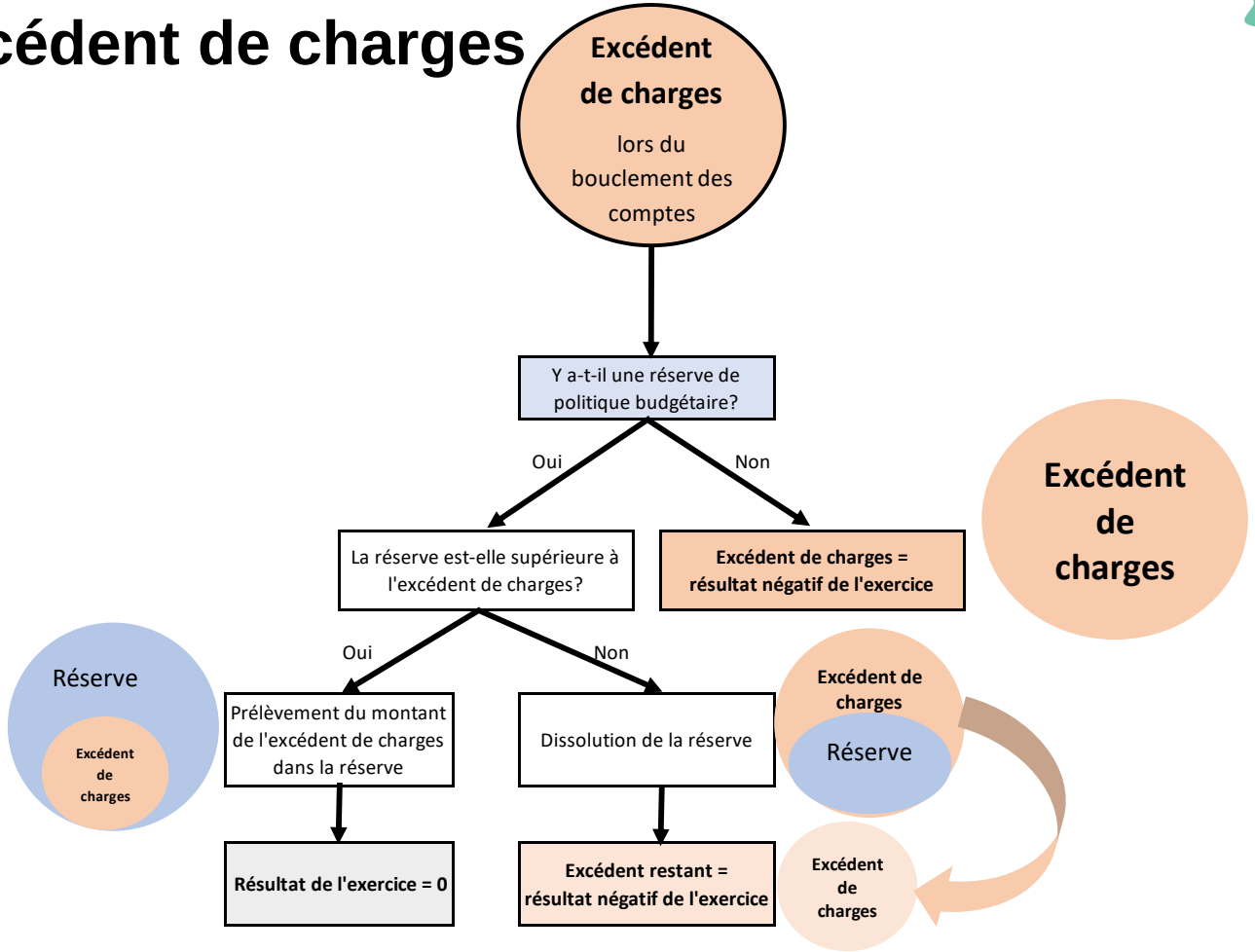

Pourquoi cette distinction ?

30 Charges de personnel	40 Revenus fiscaux		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	41 Patentes et concessions		
	42 Taxes et redevances		
33 Amortissements PA	43 Revenus divers		
35 Attributions aux fonds et FSp	45 Prélèvements sur les fonds et FSp		**Fonds**
36 Charges de transferts	46 Revenus de transferts		
37 Subventions redistribuées	47 Subventions à distribuer		
Charges d'exploitation	**Revenus d'exploitation**	**Résultat d'exploitation**	
34 Charges financières	**44 Revenus financiers**	**Résultat financier**	
		Résultat opérationnel	
38 Charges extraordinaires	**48 Revenus extraordinaires**	**Résultat extraordinaire**	**Réserve de politique budgétaire +Préfinancements / Amt Sppl.**
		Résultat total	

Règlements-type

Les règlements-type sont répertoriés ci-dessous par autorité cantonale d'approbation. Une fiche technique dans l'Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises vous renseigne plus précisément sur ce thème. Vous y retrouverez notamment le tableau d'acheminement pour chacun de ces règlements.

Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

Direction générale des institutions et des communes (DGAIC)

- Règlement type pour les conseils communaux
- Règlement type pour les conseils généraux
- Règlement type pour les conseils intercommunaux
- Règlement type de police
- Règlement type relatif au service des taxis
- Règlement type relatif aux périodes d'ouverture et de fermeture des magasins
- Règlement type sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique
- Règlement type sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
- Règlement type sur les ventes, foires et marchés sur le domaine public
- Règlement type sur le personnel communal
- Règlement type sur la taxe relative aux équipements communautaires, règlement initial, grille tarifaire, note explicative
- Règlement type pour les Fonds des véhicules
- Règlement type pour les Fonds de rénovation visant le maintien de la valeur PF

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

- Règlement type sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

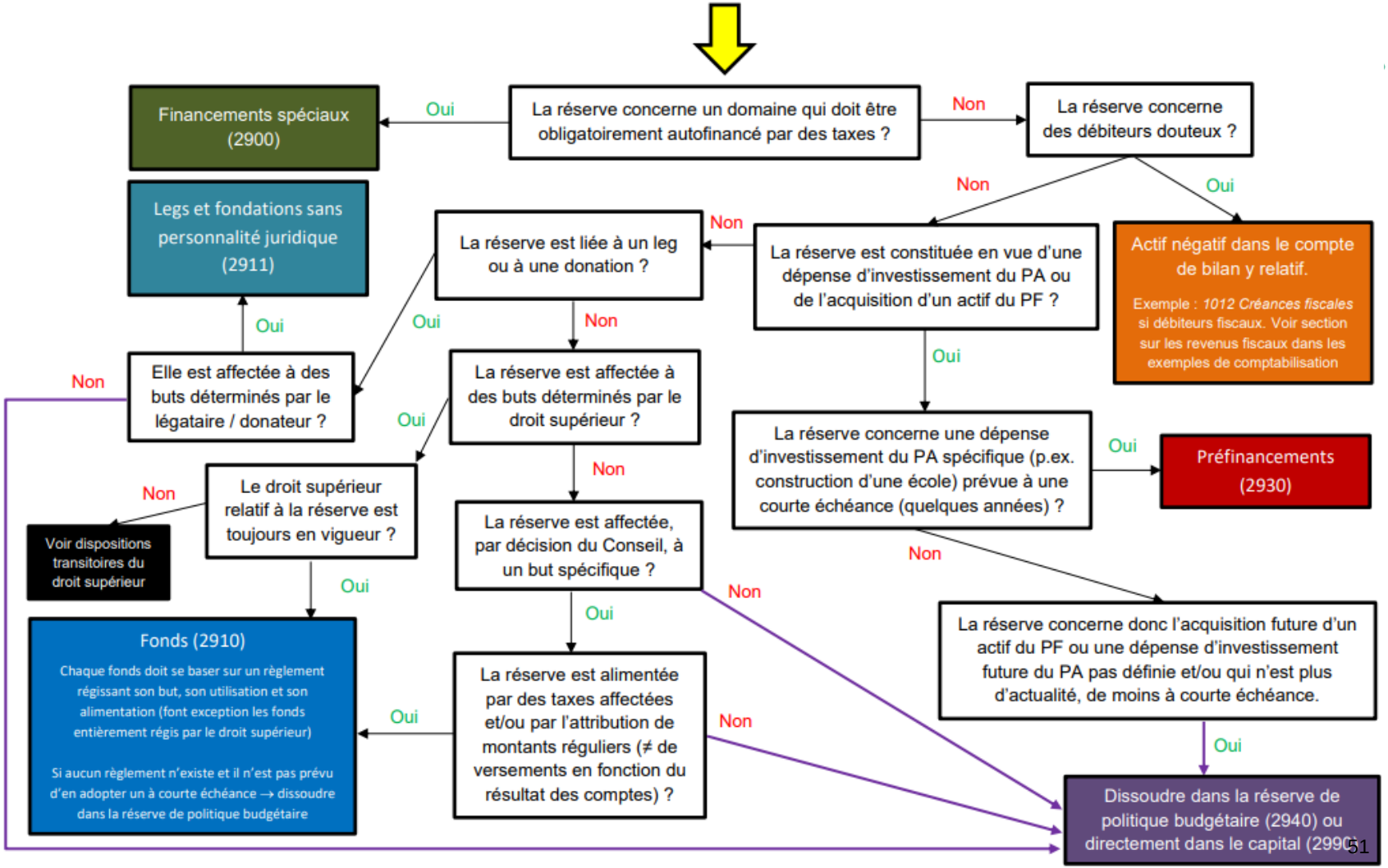
La réserve concerne un domaine qui doit être obligatoirement autofinancé par des taxes ?
Oui
Financements spéciaux (2900)
Non
La réserve concerne des débiteurs douteux ?
Non
Oui
Actif négatif dans le compte de bilan y relatif.
Exemple : 1012 Créances fiscales si débiteurs fiscaux. Voir section sur les revenus fiscaux dans les exemples de comptabilisation
La réserve est constituée en vue d'une dépense d'investissement du PA ou de l'acquisition d'un actif du PF ?
Non
La réserve est liée à un leg ou à une donation ?
Oui
Legs et fondations sans personnalité juridique (2911)
Oui
Elle est affectée à des buts déterminés par le légataire / donateur ?
Non
Non
La réserve est affectée à des buts déterminés par le droit supérieur ?
Oui
Le droit supérieur relatif à la réserve est toujours en vigueur ?
Non
Voir dispositions transitoires du droit supérieur
Oui
Fonds (2910)
Chaque fonds doit se baser sur un règlement régissant son but, son utilisation et son alimentation (font exception les fonds entièrement régis par le droit supérieur)
Si aucun règlement n'existe et il n'est pas prévu d'en adopter un à courte échéance → dissoudre dans la réserve de politique budgétaire
Non
La réserve est affectée, par décision du Conseil, à un but spécifique ?
Oui
La réserve est alimentée par des taxes affectées et/ou par l'attribution de montants réguliers (≠ de versements en fonction du résultat des comptes) ?
Oui
Non
Oui
La réserve concerne une dépense d'investissement du PA spécifique (p.ex. construction d'une école) prévue à une courte échéance (quelques années) ?
Oui
Préfinancements (2930)
Non
La réserve concerne donc l'acquisition future d'un actif du PF ou une dépense d'investissement future du PA pas définie et/ou qui n'est plus d'actualité, de moins à courte échéance.
Oui
Dissoudre dans la réserve de politique budgétaire (2940) ou directement dans le capital (2990)

Que faire d'une réserve pour débiteurs douteux?

- Devient un actif négatif dans le compte de bilan y relatif
  - Exemple: 1012.99 Créances fiscales si débiteurs fiscaux
  - Voir section sur les revenus fiscaux dans les exemples de comptabilisation

Nouveauté MCH2

À retenir

- « Nettoyage» / dissolution dans la réserve de politique budgétaire
  - autres réserves
  - fonds « extraordinaires » sans règlement ou obsolètes
  - préfinancements sans but déterminé ou obsolètes

Questions

Compte des investissements

- Obligatoire pour le BUDGET et les COMPTES 2027
- Comprend seulement le Patrimoine Administratif (PA)

Budget des investissements

- Présentation comptable de ce qui est prévu par le **plan des investissements** pour l'année à venir

- <u>Non soumis au vote du Conseil</u>

Encourager les plans d'investissements réalistes

Compte des investissements

En cours d'année

Dépenses et recettes d'investissement du PA

au brut

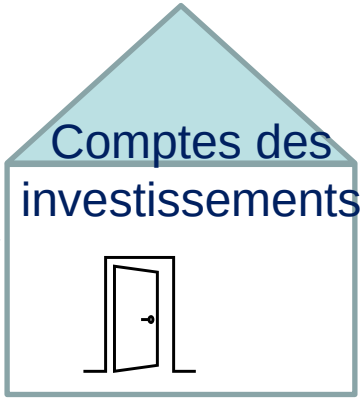

Lors de la clôture

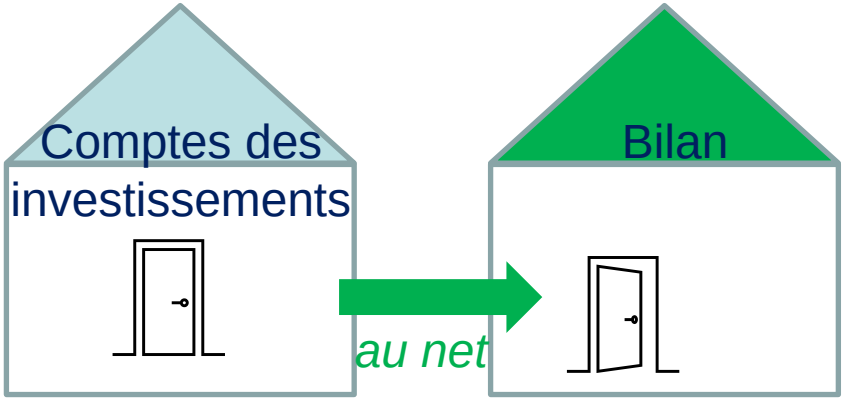

Compte des investissements

- Si investissement < seuil d’activation : #311 Immobilisations n’étant pas portées à l’actif (NB : automatisme et pas choix !)
- Si plusieurs fonctions, répartir dépenses et recettes d’investissement au moyen d’une clé de répartition
- Comptabilisation des amortissements seulement dans le compte de résultats

Travail de groupe

- Réalisation du budget des investissements

  (basé sur le plan des investissements)

Travail de groupe

Budget des investissements - 2027

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
2170.504.01	Bâtiments	750'000	
7900.506.01	Biens meubles, Matériel informatique	30'000	
1500.529.01	Autres immobilisations incorporelles, Crédit étude bâtiment	20'000	
2170.631.01	Subventions d'invest. acquises du canton, Bâtiment		150'000
1500.631.02	Subventions d'invest. acquises du canton, Crédit étude bâtiment		10'000
9990.590.01	Report au bilan	160'000	
9990.690.01	Report au bilan		800'000

Immobilisations en construction/en cours

- **Avant le début de l’amortissement**
  - Installations en construction PF - 1087
  - Installations en construction PA - 1407
  - Immobilisations incorporelles en cours PA - 1427
- **Dès le début de l’amortissement**
  - A reporter sur le compte du bilan correspondant

À retenir

- Compte des investissements -> uniquement pour le PA
- Budget des investissements obligatoire
- Fonction de report au bilan -> 9990
- Natures spécifiques pour les immobilisations avant amortissement

Services industriels : PA ou PF ?

- Révision Loi sur les communes (LC)
- PF : placements à but de rendement et qui peuvent être aliénés sans nuire à l’accomplissement des tâches publiques de la commune
- PA : biens nécessaires à l’accomplissement des tâches publiques
- Services industriels au sein de la commune -> clairement PA
- Services industriels « externes » (p.ex. SA) -> PA s’il s’agit de SI qui desservent la commune (intérêt stratégique), PF si placement financier

Identifier les décisions à faire adopter

Par la Municipalité

- Reclassification des immobilisations PA ou PF
- Réattribution des réserves
- Présentation des comptes: fonctionnelle ou organique
- Méthode du début de l’amortissement des immobilisations du PA, du PF et des crédits d’études

Voir Exemple de préavis pour passage à MCH2

Identifier les décisions à faire adopter

Par le Conseil Général/Communal

- Transfert des immobilisations PA → PF et PF → PA
- Dissolution des réserves
- Règlement(s) pour les fonds

Questions

Collecte et contrôle des données

Collecte des données

- MCH2: **comptes et budgets** en format XML à déposer sur la plateforme de l'AFF
- Contrôles automatiques
  - Bloquants
  - Avertissements
- Suivi des avertissements résiduels par la DFC
- Contrôles formels effectués par Préfecture

Collecte des données

Documents disponibles sur la page des **comptes** et du **budgets**

Collectivités sous MCH2

Les communes et les associations de communes sous MCH2 déposent les données de leurs comptes MCH2 via la plateforme de l'AFF (voir lien). Aucun envoi papier n'est nécessaire.

Checklist documents pour le Conseil

Liste contrôles plateforme AFF

Documents PDF à transférer via plateforme AFF – Comptes MCH2

DÉPOSER LES COMPTES MCH2

Séance d’information pour les élu.e.s

- Lundi 19 janvier 2026, 17h30 à 20h à Chavornay
- Mardi 3 février 2026, 17h30 à 20h à La Tour-de-Peilz
- Mardi 10 février 2026, 17h30 à 20h au Mont-sur-Lausanne

- **Délai inscription:** 30.11.2025
- **Public cible:** syndiques et syndics, municipales et municipaux, membres des commissions des finances (ou de gestion le cas échéant), présidentes et présidents des associations de communes et aux **boursières et boursiers** des communes et associations de communes 2027 uniquement
- **Max:** 4 pers
- **Nouveaux élus** : sessions en automne 2026

Séance d’information pour les élu.e.s

- Changements de présentation
- Bénéfices et les points d’attention
- Charge de travail pour les boursiers

- Présentation faite aux élu.e.s des communes 2026 disponible dans la rubrique "Ressources"

Ressources

Checklist des documents pour le Conseil

- Checklist documents pour le Conseil – Budget
- Checklist documents pour le Conseil – Comptes

Données pour l'annexe

- Quotes-parts des associations intercommunales 2024 (xlsx, 188 Ko)
- Quotes-parts des associations intercommunales 2023 (xlsx, 183 Ko)

FAQ et présentations

- FAQ (pdf, 318 Ko)
- MCH2 – quels changements pour ma commune (pdf, 128 Ko)
- Séance d'information pour élu.e.s (janvier-février 2025) (pdf, 1.58 Mo)
- Modèle présentation pour administration communale (pptx, 1.99 Mo)

Organisation de l'implémentation

- Checklist – Préparation MCH2 (pdf, 169 Ko)
- Liste des communes et associations pilotes (xlsx, 27 Ko)

Documents pour le Conseil

Checklist budget MCH2

Documents pour le Conseil

- ☐ Préavis
- ☐ Présentation échelonnée du compte de résultats
- ☐ Compte de résultats
- ☐ Compte des investissements

Checklist comptes MCH2

Documents pour le Conseil

- ☐ Préavis
- ☐ Présentation échelonnée du compte de résultats
- ☐ Bilan
- ☐ Compte de résultats
- ☐ Compte des investissements
- ☐ Tableau de flux de trésorerie
- ☐ Annexe aux comptes
- ☐ Rapport de révision (LC art. 93c al. 2)

Résultat échelonné

Modèles

- Modèle pour la présentation des principes (docx, 70 Ko)
- Modèle pour la présentation des principes - Association de communes (docx, 69 Ko)
- Modèles de tableaux pour l'annexe aux comptes (xlsx, 79 Ko)
- Modèle de résultat échelonné (xlsx, 14.88 Ko)

Résultat échelonné (exemple)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT FINANCIER	
RESULTAT OPERATIONNEL	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	0.00

Résultat échelonné (exemple)

30	Charges de personnel	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	
33	Amortissements du patrimoine administratif	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	
36	Charges de transfert	
37	Subventions redistribuées	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)	**0.00**
40	Revenus fiscaux	
41	Patentes et concessions	
42	Taxes et redevances	
43	Revenus divers	
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	
46	Revenus de transferts	
47	Subventions à redistribuer	
	TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	**0.00**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**0.00**
34	Charges financières (-)	
44	Revenus financiers (+)	
	RESULTAT FINANCIER	**0.00**
	RESULTAT OPERATIONNEL	**0.00**
38	Charges extraordinaires (-)	
48	Revenus extraordinaires (+)	
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	**0.00**
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	**0.00**

Collaborateurs de l'Administration formés en interne

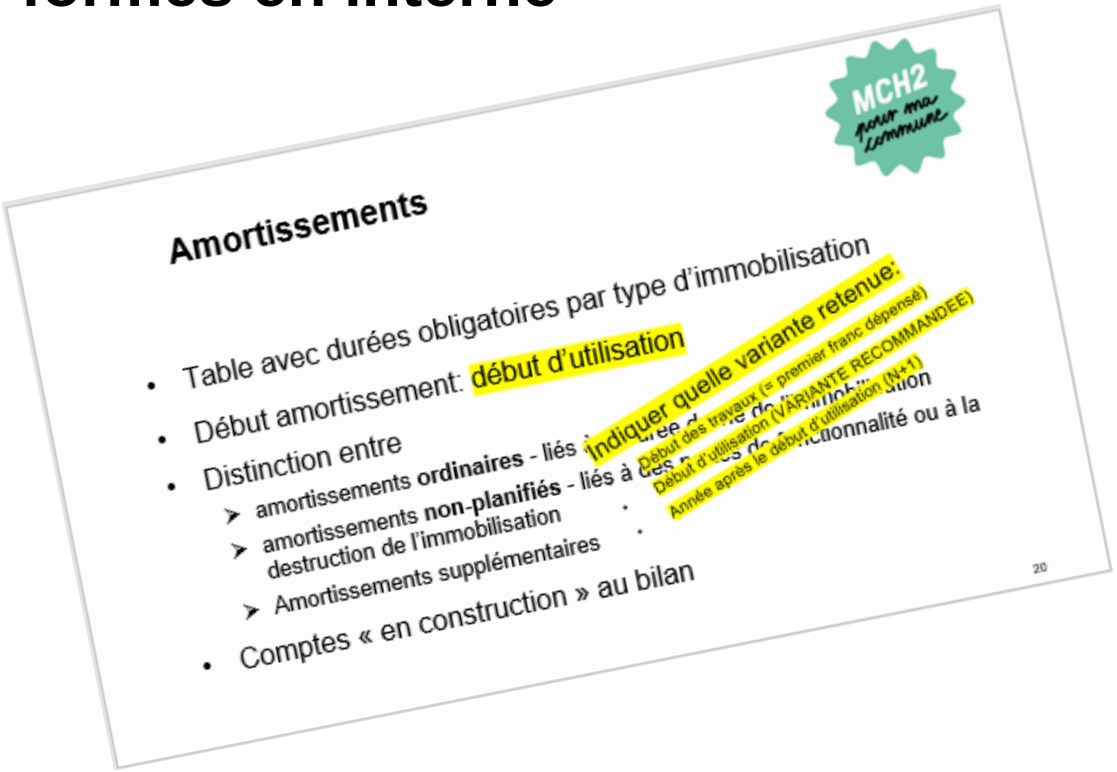

Parcours de formations

Mars-avr N-2

MCH2: intro

(45 min)

- Structure comptes
- Etats financiers
- Planification

Avr-mai N-2

Intro à MCH2

- Principaux changements
- Echéancier
- Témoignage pilote

Juin N-2

UCV - J1 & J2

- Principaux changements
- Proposition d'un plan comptable MCH2

Jui-août N-2

Accompagnement table de conversion

Sep-Oct N-2

Séance de travail et d'échanges sur la table de conversion

Parcours de formations/ information

Jan N-1

UCV - J3
- Compte des investissements
- Budget
- Annexe

Jan N-1

Séance info pour élu.e.s
- Principaux changements
- Charge de travail

Avr-mai N-1

Comptabilisation des immobilisations sous MCH2

(45 min)

Juin N-1

Autres comptabilisations sous MCH2

(60 min)

Sep-oct N-1

Comptabilisation et annexe

Nov N-1

UCV - J4
- Présentation des comptes
- Communications instances politiques

Parcours de formations

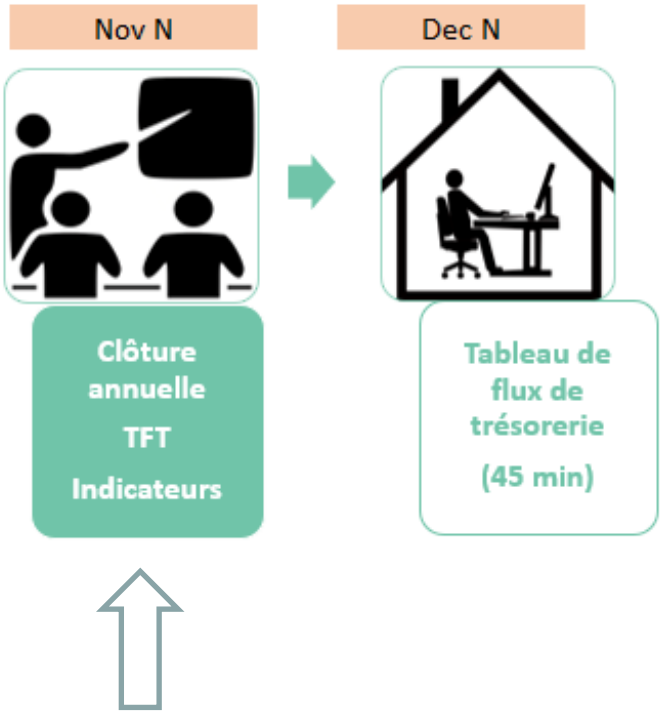

Bonnes pratiques

- Régularité du temps dédié au projet
- Travail de groupe
- COPIL / implication des élus et de l’administration
- Consultation régulière du site www.vd.ch/mch2
- Séances d’accompagnement
- Contacter la DFC en cas de questions/ doutes

Une question?

1. **Je consulte**
   - Manuel et descriptions des comptes dans le plan comptable
   - Exemples de comptabilisation
   - FAQ (section Ressources)
   - Formations en ligne
   - Documents utiles et modèles disponibles sur www.vd.ch/mch2
2. **Questions à finances.communales@vd.ch avec MCH2 dans l'objet**
   - Objectif réponse sous 2 semaines (nombre de demandes croissant)
   - Envoi des relances seulement après délai de 2 semaines 🙏

Travail de groupe

- Partage des tables de conversion pour discussion
- Questions/problématiques éventuelles à discuter en groupe
- Avancer sur la table de conversion
- Soutien DFC pour questions résiduelles

Informations à disposition

- Aide-mémoire en ligne pour les autorités communales vaudoises

  vd.ch/dgaic-aide-memoire

- Périodique Canton-Communes (parution 4x par an)

info.vd.ch/canton-communes

Questions?

Direction des finances communales
Rue Cité-Derrière 17 – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 40 80 – Courriel : finances-communales@vd.ch